

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GTF

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 181.900
(la « Société »)

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société convoquée pour le 5 avril 2018 à 14 heures au siège social de la Société n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont invités à assister à une seconde assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le **26 avril 2018 à 14 heures** au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Première et unique résolution. — *Modification des statuts de la Société avec effet à la date de l'Assemblée se prononçant sur cette refonte ou toute autre date décidée par l'Assemblée sur proposition du Conseil d'Administration de la Société pour notamment :*

— Modification de l'Article 1 des statuts afin de changer la dénomination de la Société de « GTF » en « Madeleine ».

Le texte complet des modifications statutaires proposées est disponible, sur simple demande, au siège social de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Chaque action donne droit à une voix et chaque actionnaire peut voter en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Les actionnaires qui ne sont pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires sont priés de bien vouloir signer le formulaire de procuration disponible sur simple demande au siège social de la Société et le renvoyer par télécopie (+352 250721 2193) ou par copie scannée transmise par courrier électronique (opc_montage@degroofpetercam.lu) de telle sorte qu'elle arrive **avant 16 heures (CET) le mercredi 25 avril 2018** et l'original devra être envoyé par courrier à Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., à l'attention de OPC Montage, au siège social de la Société sis 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Afin d'être valables, les procurations pour la seconde Assemblée Générale Extraordinaire devront être reçues avant 16 heures (CET) le 25 avril 2018.

*Luxembourg, le 10 avril 2018.
Le Conseil d'Administration*

1801049